



REGLEMENT POUR LA PARTICIPATION AU 2^{ème} RALLYE DU CLUB MOTO MINIAC MORVAN le 17 JUIN 2018

ARTICLE 1 - Définition

Ce rallye est avant tout une balade touristique, excluant toute idée de vitesse ou de compétition. Cette journée se veut allier convivialité et découverte de notre région, sur un parcours sur route libre, ouverte à la circulation et non fermée. Le respect strict du code de la route étant la règle pour cette manifestation.

ARTICLE 2 - Organisation

Cette manifestation motocycliste se déroulera le 17 juin 2018 à compter de 8h00 au départ de l'Espace Bel Air à MINIAC-MORVAN. Elle est organisée conformément aux prescriptions du présent règlement auquel tous les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur inscription.

ARTICLE 3 - Véhicules admis - concurrents

La balade est ouverte aux conducteurs âgés de plus de 18 ans et titulaires d'un permis de conduire moto valide 2 ou 3 roues. Le véhicule sera assuré et immatriculé, même en WW et conforme aux exigences du code de la route. Le transport d'un(e) passager(e) est admis, même conseillé. Durant la journée, les concurrents doivent se soumettre aux prescriptions du code de la route, ainsi qu'à celles des arrêtés préfectoraux et municipaux du département et des communes traversées. Tout concurrent qui ne tient pas compte de la réglementation sera immédiatement exclu.

ARTICLE 4 - Programme et inscription

La journée sera décomposée en divers ateliers et animations au départ et à l'arrivée, ainsi que pendant le parcours du matin et de l'après-midi.

LA CLÔTURE DES INSCRIPTIONS EST FIXÉE AU 31 MAI 2018

Le nombre de participants est limité par l'organisateur, de plus celui-ci se réserve le droit de refuser toute inscription arrivant après cette date.

LE PROGRAMME DE LA JOURNEE EST ETABLI AINSI :

A partir de 8h : Accueil des participants à l'espace Bel Air, café et remise des «road book» et du dossier participant.

08 h45 : Départ 1er participant

12h30 -14h : repas fourni par le Club

14h : Départ pour le parcours de l'après-midi.

16h30 environ : fin de rallye et direction le centre de Miniac-Morvan en convoi vers l'Espace Bel Air puis remise des récompenses après comptage des points.

ARTICLE 5 - Engagements

Une participation de 15 € par casque est demandée. Le règlement est à établir à l'ordre du Club Moto Miniac Morvan.

Les demandes d'engagement, accompagnées de leur règlement, sont à adresser à l'adresse suivante :

CLUB MOTO MINIAc MORVAN

Sandrine COYTTE

10 RUE DES SABLONNIERES

35540 MINIAc-MORVAN

Tél. 06.60.74.22.11 ou 06.72.45.28.42

Si pour des raisons techniques ou administratives un concurrent ne pouvait prendre le départ de cette journée, la participation ne lui sera pas remboursée. En cas de force majeure ou de sécurité, et notamment en cas de météorologie très défavorable, les organisateurs se réservent le droit d'annuler ou de modifier les épreuves du rallye sans qu'aucune réclamation ne puisse être produite par les concurrents. Dans cette hypothèse, il ne sera pas procédé au remboursement des droits d'inscription. En cas d'annulation du rallye, les participants seront informés, et inscrits automatiquement sur un rallye de substitution qui sera organisé ultérieurement.

Chaque participant accorde à l'organisateur le droit d'enregistrer, en partie ou en totalité, sa participation à l'évènement sous forme de photos, vidéos, films télévisés, reportages radio, et toute autre moyen existant ou non encore existant, et de les utiliser à des fins promotionnelles, sans limite de temps et sans lui devoir aucun droit financier. Tout participant qui s'inscrit au rallye accepte cette disposition.

ARTICLE 6—Document de route

Au moment du départ les pilotes reçoivent un « road book » et une feuille de route individualisée portant les kilométrages départ relevé sur le compteur de la machine et les divers questionnaires à renseigner.

La non présentation de la feuille de route, ou sa classification, entraînera le déclassement du candidat.

ARTICLE 7 - Déroulement de l'épreuve

Le rallye se déroule sur route ouverte dans le strict respect du code de la route. Des contrôles pourront être opérés par les forces de l'ordre le long du parcours. Les concurrents doivent suivre l'itinéraire indiqué sur le « road book » qui leur est remis à chaque départ.

ARTICLE 8 - Classements

Le classement des candidats sera effectué à partir des résultats des questions, de la distance parcourue et de la durée (tenues secrètes) correspondant à chacun des parcours en respect de du code de la route.

**DES TROPHEES ET AUTRES RECOMPENSES SERONT ATTRIBUES AUX VAINQUEURS
ET A TOUS LES PARTICIPANTS.**

**PENSEZ A FAIRE LE PLEIN AVANT LE DEPART
BONNE ROUTE ET RESPECT DU CODE DE LA ROUTE**



FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU 2ème RALLYE MOTO MINIACOIS DU 17 JUIN 2018

CONDUCTEUR

NOM: PRENOM

ADRESSE :

NE(E) LE: A.....

COURRIEL : MASCULIN FEMININ

TELEPHONE :

PASSAGER

NOM: PRENOM

ADRESSE :

NE(E) LE: A.....

COURRIEL : MASCULIN FEMININ

TELEPHONE :

MACHINE

MARQUE IMMATRICULATION.....

Cylindrée:

ASSURANCE

Compagnie: N° de police

MOTO CLUB

OUI NON Si oui lequel:

EN CAS D'ACCIDENT PREVENIR (obligatoire)

NOM: PRENOM.....

ADRESSE:

TELEPHONE :

Date: Signature :

J'ai lu et j'accepte le règlement pour ma participation au rallye